



ORGANISATION DES PROFESSIONNELS
DE LA SÉCURITÉ ÉVÉNEMENTIELLE

Paris, le 6 mai 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID 19 – CONSÉQUENCES DE LA PANDÉMIE SUR L'ACTIVITÉ DES SOCIÉTÉS DE SÉCURITÉ PRIVÉE SPÉCIALISÉES DANS L'ÉVÉNEMENTIEL / PLAN DE SAUVEGARDE

L'OPSE regroupe aujourd'hui les acteurs majeurs de la sécurité événementielle en France. Ces PME françaises et familiales accompagnent, depuis 1982 pour certaines, les plus grands événements nationaux et internationaux (stades, concerts, événements en plein air, foires et salons) sur tout le territoire. La qualité de leur travail et les compétences, acquises par plus de 30 années d'expérience, sont reconnues par l'ensemble des donneurs d'ordres. Aujourd'hui, le savoir-faire et la survie des sociétés de sécurité privée événementielle sont en danger.

L'interdiction des événements rassemblant plus de 5.000 personnes en milieu fermé (salles de spectacle, salons, etc.) fin février, suivie de la période de confinement général ont mis brutalement à l'arrêt l'ensemble des acteurs du secteur de l'événementiel.

Les annonces du Premier Ministre devant l'Assemblée Nationale le 28 avril 2020 relatives à la fin prématurée des principaux championnats français (Ligue 1 et 2, TOP 14, etc.) et une reprise progressive des événements sportifs, culturels, récréatifs et d'entreprise ouverts au public en septembre auront un impact économique et social important pour les sociétés spécialisées en sécurité événementielle pour l'année 2020 et certainement l'année 2021.

Les entreprises membres de l'OPSE ont depuis début mars enregistré en moyenne **une perte de 90 % de leur activité** et estiment que leur **chiffre d'affaires sur l'exercice 2020 sera en baisse de 65 %** dans l'hypothèse optimiste d'une reprise partielle des rassemblements à partir de septembre. Or, **les membres de l'OPSE fournissent environ 90% des dispositifs de sécurité lors des événements rassemblant entre 5.000 et 100.000 personnes en Île-de-France ainsi que la majorité de ces dispositifs sur le territoire national.**

L'OPSE remercie les pouvoirs publics et notamment les ministères de l'Économie et des Finances et du Travail pour l'ensemble des mesures prises depuis le début de cette crise sans précédent afin d'aider les entreprises à maintenir l'emploi ainsi qu'un niveau vital de trésorerie.

Toutefois, **il nous semble primordial que les sociétés de sécurité privée spécialisées dans le secteur de l'événementiel puissent bénéficier de mesures adaptées sur le long terme afin de préserver les entreprises et les emplois.** En effet, nous avons été les premiers à devoir stopper notre activité avant même le début du confinement et nous serons certainement les derniers à la reprendre.

Les organisations professionnelles de la filière événementielle, dont certains de nos membres sont également adhérents, se sont unies et ont proposé aux pouvoirs publics, via un communiqué de presse commun diffusé le 28 avril 2020, une série de mesures nécessaires à la relance des entreprises du secteur.

L'OPSE soutient les propositions de la filière et estime que les sociétés de sécurité privée spécialisées dans l'événementiel doivent pouvoir bénéficier des mesures suivantes :

- 1 Possibilité de recourir à l'activité partielle sans limitation du nombre d'heures par salarié jusqu'à la reprise complète de l'activité événementielle :** ouverture des stades, des salles de spectacles et des parcs des expositions sans limitation de jauge ;
- 2 Exonération de la totalité des charges sociales patronales** sur la période du 1^{er} mars 2020 au 30 juin 2021 ;
- 3 Exonération de la CET (CVAE et CFE)** pour nos entreprises pour les années 2020 et 2021 ;
- 4 Transformation du Prêt Garanti par l'État en crédit longue durée sectoriel,** remboursable sur 8 ans, avec différé d'amortissement de 24 mois ;
- 5 Exonération des loyers et des redevances d'occupation du domaine public** dus aux bailleurs nationaux (État et opérateurs).

Celles-ci permettraient à l'ensemble des acteurs du secteur de **surmonter cette crise et de participer activement à la reprise de l'activité** lorsque la situation sanitaire nous le permettra. A moyen terme, il devient indispensable de préserver les compétences humaines et opérationnelles de notre secteur d'activité, dans l'optique de la réalisation des grandes échéances qui seront organisées sur notre territoire.

Notre métier, générateur de liens économiques et sociaux est indispensable pour accompagner la relance du secteur de l'événementiel.

CONTACT PRESSE

Mustapha ABBA-SANY - Président de l'OPSE

+33 (0)6 68 61 00 28 / mustapha.abba-sany@opse-securite.org